

## Association agréée de protection de l'environnement. Art L.141-1 du code de l'environnement

http://www.gagny-environnement.org

Gagny, le 14 mars 2011

Madame le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des transports et du logement Arche sud 92055 La Défense Cedex

N/réf : 11 03 13 Envoi en recommandé AR n° 1A 042 103 8021 1

Objet : nuisances et travaux illégaux dans la carrière de l'ouest à Gagny

Madame la Ministre,

L'association Gagny Environnement a attiré l'attention de vos services à deux reprises (courriers des 30 juin 2009 et 16 avril 2010) sur les nuisances engendrées par des travaux illégaux dans la carrière de l'ouest à Gagny.

Vos services indiquent (courriers en réponse des 27 octobre 2009 <sup>1</sup> et 27 mai 2010<sup>2</sup>), avoir saisi le Préfet qui était chargé :

- d'étudier le dossier.
- de nous tenir directement informé.

A ce jour, aucune réponse de la Préfecture ne nous est parvenue alors que les travaux de comblement illégaux se poursuivent.

L'association Gagny Environnement sollicite votre intervention, vous demande de bien vouloir diligenter un contrôle administratif sur le site pour mettre fin à cette situation et reste à votre disposition pour toute réunion que vous jugerez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Brigitte Mazzola Présidente



<sup>1</sup> V/Réf. : CDAP/V/09038768

<sup>2</sup> V/Réf. : CDAP/V/10017042

Gagny Environnement

18 rue des Collines 93220 Gagny

**1** 01 43 81 49 20

assoc@gagny-environnement.org